



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Judi 11 octobre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Madame Aurélie POYAU, Première Adjointe**.

CONVOCAATION

Date	04/10/2012
Affichage	04/10/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : URBANISME 1

OBJET : CESSION DES PARCELLES AK N° 48 ET N°50 « LA CARTOUCHERIE » AU PROFIT D'OSEO - AVIS DES DOMAINES.

Etaiet Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCADET Didier, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaiet Représentés :

FROMM Gérard pouvoir à POYAU Aurélie.
 DUFOUR Maurice pouvoir à MARCADET Didier.
 MARCHELLO Marie pouvoir à JALADE Jacques.
 GUERIN Nicole pouvoir à PETELET Renée.
 NICOLOSO Alain pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
 FABRE Mireille pouvoir à RAPANOEL Séverine.
 BRUNET Pascale pouvoir à BOVETTO Fanny.
 ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

Absents-Excusés :

FROMM Gérard, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, NICOLOSO Alain, FABRE Mireille, BRUNET Pascale, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Aurélie POYAU.

La commune de Briançon est propriétaire des parcelles cadastrées section AK n°48 d'une contenance de 152 m² et du n° 50 d'une contenance de 5 038 m².

Il est proposé que la cession soit consentie au profit d'OSEO, qui en sa qualité de CREDIT-BAILLEUR consentira par la suite un contrat de crédit-bail immobilier au profit de SAS PROMOBRICO (Groupe BRICORAMA) en vue de l'édification d'un bâtiment commercial.

Il est précisé qu'un permis de construire PC n° 005023-11H0035 a été délivré le 27/01/2012 à la SAS PROMOBRICO.

Considérant que la réalisation de ce projet nécessite un accès depuis la RN94 par une partie du chemin des Cros pour permettre le stationnement public lié au commerce et se situant en toiture terrasse dudit bâtiment,

Considérant que le chemin des Cros appartient au domaine public et qu'il sera aménagé par la SAS PROMOBRICO, en sa qualité de crédit-preneur, sur une partie de son tracé, et qu'il convient de signer une convention de servitude de passage sur la partie du chemin des Cros concerné,

Considérant que le projet de construction nécessite des travaux d'aménagement et de sécurisation pour l'élargissement ponctuel de la RN94 et la création d'un cheminement piéton ainsi que la réalisation d'aménagements permettant une entrée facilitée vers la parcelle cadastrée AK n°50,

Considérant qu'afin de réaliser les travaux, il sera établi une convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage entre la DIRMED et la Commune,

Considérant que la SAS PROMOBRICO s'engage à participer aux travaux d'aménagements nécessaires pour sécuriser la RN94 et permettre l'accès à la parcelle cadastrée AK n°50, à hauteur d'un montant de 45 000,00 € HT, par le biais d'une convention de fond de concours.

Vu l'avis des Domaines en date du 08/12/2009 aux termes duquel la valeur vénale de la parcelle cadastrée AK n° 50 a été évaluée entre 650 000 € et 750 000 €,

Vu l'avis des Domaines en date du 20/07/2012 la valeur vénale de ce bien a été actualisée à 656 000 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser que la vente soit consentie au profit d'OSEO ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, au vu de l'avis des Domaines, à céder les parcelles cadastrées AK n°48 et n°50 pour un montant de 650 000 Euros ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de constitution de servitudes de passage entre la commune et la société dénommée OSEO sur la partie du chemin des Cros concerné ;
- D'autoriser la société SAS PROMOBRICO à réaliser des travaux d'aménagement sur le Domaine public sur la partie du chemin des Cros concerné ;
- D'accepter le principe d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le DIRMED et la Commune afin de réaliser les travaux de sécurisation de la RN94 et d'accès à la parcelle cadastrée AK n°50 ;

- D'accepter la signature d'une convention de fonds de concours entre la commune et la SAS PROMOBRIKO pour un montant de 45 000,00 € HT permettant la réalisation des aménagements nécessaires ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Pour le Maire absent et par suppléance,
Madame La Première Adjointe,
Aurélie POYAU



TRANSMIS LE 15 OCT. 2012
PUBLIÉ LE 15 OCT. 2012
NOTIFIÉ LE 15 OCT. 2012